

Délibération n°24

L'AN deux mille dix-huit, le 27 mars, le conseil communautaire, convoqué le 21 mars 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 20 heures 00 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
4 avril 2018

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Philippe SCHAAL, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir à* Mme Marie CACERES
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* Mme Pierrette CHIESA
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir à* M Gilbert MENARD
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir à* M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Claude BOILON
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Pierre CERLES

Objet :

**Association Covoiturage
Auvergne : approbation de la
convention d'objectifs 2018**

Rapport n°24 – Association Covoiturage Auvergne : approbation de la convention d'objectifs 2018

Vu la délibération du 28 mars 2017 relative à l'adhésion de Riom Limagne et Volcans à l'association Covoiturage Auvergne et à la validation de la convention d'objectifs 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération,

Considérant que Riom Limagne et Volcans, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, adhère depuis 2017 à l'association, afin de favoriser le développement de la pratique du covoiturage, et limiter l'usage individuel de la voiture sur son territoire,

Considérant que l'association Covoiturage Auvergne agit en faveur de la mise en relation des personnes souhaitant pratiquer le covoiturage, mène des actions de sensibilisation, accompagne les autorités organisatrices de la mobilité dans le déploiement de solutions de déplacements complémentaires au réseau de transport urbain de voyageurs,

Considérant les objectifs 2018 définis pour le territoire de Riom Limagne et Volcans,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2018 et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre,**
- **apporte une aide financière d'un montant de 4 000 € (2 000 € pour les objectifs communs et 2 000 € pour les missions spécifiques Riom Limagne et Volcans) conformément aux dispositions financières de la convention,**
- **s'engage à valoriser la démarche de l'Association Covoiturage Auvergne auprès des différents acteurs locaux et partenaires de son territoire pour contribuer à faire connaître ses activités et développer ainsi ses actions de communication,**
- **s'engage à transmettre régulièrement à Covoiturage Auvergne toute information utile concernant ses projets en termes de mobilité et plus particulièrement en terme de covoiturage.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

